

**MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION
DE DE PRÊ DE SALARIÉS DE
L'APOGEI AUX DRÔLES DE COMPÈRES**

PRESENTATION DES ENTITÉS

L'APOGEI 94 est une association gestionnaire d'établissements médico-sociaux accompagnant des personnes en situation de handicap tout au long de leur vie dans le Val-de-Marne. Elle œuvre pour l'inclusion, la valorisation des personnes et l'accompagnement global des parcours de vie.

LES DRÔLES DE COMPÈRES (LDDC) est une association culturelle de sensibilisation au handicap mental et psychique pour l'inclusion de ces personnes, portée par des comédiens en situation de handicap. Elle mène des actions artistiques : spectacles de théâtre (classique, participatif, improvisation), films et ciné-débats, ateliers théâtre, livres audio, spectacles de danse, défilés de mode

CONTEXTE ET HISTORIQUE

L'association Les Drôles de Compères est née d'un élan profondément ancré dans le secteur médico-social, et plus précisément dans l'APOGEI 94. À l'origine de cette initiative, deux fondateurs : Lydie Ntola, éducatrice salariée de l'APOGEI 94, et Mehdi Ntola intervenant social et éducatif indépendant travaillant avec l'APOGEI 94, tous deux sensibles aux enjeux de visibilité, de représentation et de dignité des personnes en situation de handicap mental et psychique.

C'est en 2015 que les premiers projets voient le jour, au sein des Foyers de Saint-Maur. À l'époque, il s'agissait simplement de créer un moment convivial où les résidents pourraient monter sur scène pour offrir un spectacle de théâtre à leurs familles, dans une vraie salle culturelle de la ville. Très vite, l'initiative prend de l'ampleur. Le groupe initial s'élargit : d'autres résidents, issus d'autres établissements de l'APOGEI, rejoignent l'aventure. Puis ce sont des personnes accompagnées par d'autres associations du médico-social qui viennent renforcer la troupe.

Les spectacles évoluent. Ils ont cessé d'être uniquement festifs pour devenir de véritables prises de parole artistiques, abordant des questions de société directement soulevées par les comédiens eux-mêmes : la différence, l'amour, le regard des autres, la solitude, la surprotection, les stéréotypes... Parmi les créations les plus marquantes, leur première pièce « Une autre vie », traitant de la précarité, a profondément touché le public par sa justesse et sa poésie. Un autre spectacle qui a mobilisé un public nombreux, « Un Peu Trop », abordait l'addiction à l'alcool, mêlant humour, témoignages indirects et sensibilité.

Ces spectacles ne se contentent pas d'émouvoir : ils provoquent la réflexion, bousculent les représentations et donnent une voix à ceux qu'on entend rarement. Le groupe continue de se structurer autour des plus passionnés, tandis que le public s'élargit. À plusieurs reprises, la troupe réunit jusqu'à 800 spectateurs dans des salles pleines, mêlant résidents, familles, professionnels du secteur, partenaires extérieurs, curieux et soutiens fidèles.

En 2019, cette aventure collective se structure juridiquement : la troupe devient une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, afin de sécuriser ses actions d'un point de vue financier, assurantiel et partenarial. Le bureau est alors constitué de 7 membres, dont 3 sont directement liés à l'APOGEI 94 en tant que salariés, administrateurs ou proches de résidents de l'APOGEI 94. Ce choix n'est pas un hasard : il reflète la volonté des fondateurs de préserver une gouvernance ancrée dans le médico-social, tout en s'ouvrant au monde culturel et artistique.

L'association se définit progressivement comme une structure de sensibilisation au handicap, utilisant l'art et en particulier le théâtre comme support d'expression, de transmission, de transformation et d'inclusion. Elle mène aujourd'hui des spectacles classiques, participatifs, d'improvisation, des films avec ciné-débats, des ateliers de livres audio, des défilés de mode, des spectacles de danse et des interventions en milieu scolaire ou institutionnel.

Depuis sa création, plus de 250 personnes en situation de handicap venant de l'APOGEI 94 ont participé à ses projets, de manière directe ou indirecte. Plus de 60 professionnels ont été mobilisés, en majorité issus de l'APOGEI. Et plus de 50 familles liées à l'APOGEI 94 se sont engagées dans les spectacles, les tournages ou les ateliers, contributeurs ou relais pédagogiques.

Aujourd'hui encore, l'association entretient des liens structurels avec l'APOGEI 94 : à travers ses comédiens, ses intervenants, ses membres du bureau, et ses partenariats logistiques, techniques ou pédagogiques. Cette proximité historique, humaine et professionnelle fait des Drôles de Compères un projet original, à la croisée des mondes éducatif, artistique et médico-social.

Plus qu'un projet parallèle, l'association Les Drôles de Compères est née dans le sillage de l'APOGEI et s'est construite en écho à ses valeurs. Elle poursuit aujourd'hui son chemin avec l'ambition de devenir un acteur incontournable de l'inclusion par la création artistique, tout en conservant cette empreinte précieuse : celle d'un projet pensé avec et pour les personnes accompagnées.

Parmi les 25 membres en situation de handicap, plus de la moitié des membres font parties de l'APOGEI 94 :

Shaheenaz PASARD - ESAT Les Sarrazins

Fatou DIALLO - ESAT Les Sarrazins

Rochdi ABOULAAZA - ESAT Les Petits Carreaux

Grégory MÉRIUS - ESAT Les Petits Carreaux

Laetitia ONEGLIA - Le Foyer Madeleine Huet / ESAT Les Sarrazins

Ismaël SECK - Le Foyer Madeleine Huet

Najib HAMMAD - Samsah Pointe du lac

Kamel ABIDI - SAVS Domus

Élodie BICQUELET - Les Foyers de Saint-Maur

Christine VILTARD - Les Foyers de Saint-Maur

Fabrice AGBODJAN - Les Foyers de Saint-Maur

Catherine CALDERAN - Les Foyers de Saint-Maur

Siphax MADOU - Les Foyers de Saint-Maur

Cédric CHEVAL - Les Foyers de Saint-Maur / ESAT Les Sarrazins

Selin OGUZER - Les Foyers de Saint-Maur / ESAT Les Sarrazins

Oumar DIANÉ - Les Foyers de Saint-Maur / ESAT Les Petits Carreaux

Corinne BOUCHEL - Les Foyers de Saint-Maur / ESAT Les Petits Carreaux

Philippe BAUDERE - Les Foyers de Saint-Maur / ESAT Les Petits Carreaux

PARTENARIATS ACTUELS

Le partenariat entre l'APOGEI 94 et Les Drôles de Compères s'est construit de manière progressive, à travers diverses formes de collaborations, formelles ou informelles, qu'il convient aujourd'hui de clarifier et structurer

Partenariats existants (conventionné par établissement)

- Prêt de salles APOGEI 94 (répétitions, activités, administratif)
- Prêt de véhicules ponctuellement

Partenariats qui ne sont peut-être pas conventionné

- Soutien financier via le Fonds de dotation : salles événementielles, logistique des tournages
- Mise à dispositions des travailleurs ESAT qui font partie des LDDC (sans prise sur leurs congés et rémunération)
- Prêt de salles APOGEI 94 (tournages, répétitions, stockage)

⇒ **Remarque : Faire des conventions par entité ?**

Non conventionné mais effectif

- Mise à disposition de Lydie Ntola (éducatrice APOGEI 94) pour :
 - Interventions de sensibilisation
 - Appui éducatif dans la communication avec des partenaires externes
 - Préparation et accompagnement des comédiens
- Mobilisation ponctuelle d'autres salariés de l'APOGEI pour :
 - Logistique d'événements (installation, accueil, encadrement) organisé par les LDDC ou coorganisé avec APOGEI / LDDC
 - Accompagnement lors de sorties culturelles organisé par les LDDC ou

OBJECTIFS

- Formaliser une convention de prêt de salarié(s) entre l'APOGEI 94 et LES DRÔLES DE COMPÈRES
- Encadrer la mission de Lydie Ntola (et d'autres salariés mobilisés)
- Sécuriser le cadre juridique, pédagogique, social et financier
- Renforcer la lisibilité du partenariat et son inscription dans la politique Inclusion de l'APOGEI et LES DRÔLES DE COMPÈRES

PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

- **L'absence de cadre juridique formel** pose un problème, car aucune convention écrite ne définit clairement les responsabilités, les missions, les modalités d'encadrement, ni les protections sociales liées aux interventions des salariés de l'APOGEI mobilisés dans le cadre des projets portés par Les Drôles de Compères.
- **La situation particulière de Mme Lydie Ntola** soulève des questions spécifiques, puisqu'elle est à la fois éducatrice salariée de l'APOGEI et vice-présidente bénévole de l'association Les Drôles de Compères. Cette double casquette nécessite un encadrement précis pour éviter toute confusion entre ses fonctions bénévoles et salariées.
- **Il existe un risque d'usure ou de surcharge des salariés**, en particulier lorsque les interventions ont lieu le soir ou le week-end, sans compensation systématique, ni cadre de régulation clair.

PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES QUI NE SERONT PAS MIT DANS LE DOCUMENT

- **Le mode de financement actuel est instable.** À ce jour, les interventions sont encore prises en charge par la masse salariale de l'APOGEI. Or, la direction souhaiterait que ces missions soient progressivement transférées sous la responsabilité financière du Fonds de dotation. Cependant, ce dernier ne dispose pas d'un flux régulier d'entrées financières, ce qui crée une incertitude sur la pérennité du dispositif.
- **Une tension interne existe** entre la volonté stratégique de soutenir des projets innovants en lien avec les valeurs de l'APOGEI et la nécessité d'une gestion budgétaire rigoureuse face à un modèle de financement encore précaire.
- **En cas de sollicitation trop importante du Fonds de dotation**, sans relais financier ou structuration adaptée, il y a un risque réel d'interruption ou de réduction des projets menés avec Les Drôles de Compères, ce qui pourrait fragiliser la dynamique inclusive construite depuis plusieurs années.

INTÉRÊT DU PRÊT DE SALARIÉS

A/ Le prêt de salarié de Lydie NTOLA :

Le prêt de Lydie Ntola à l'association Les Drôles de Compères présente un fort intérêt opérationnel, éducatif et institutionnel. Elle occupe une position clé à l'intersection entre les besoins des établissements APOGEI et les projets portés par LDDC.

1. Profil et expérience :

- Travail éducatif de terrain dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap mental et psychique au sein de l'APOGEI depuis plus de 15 ans.
- Formée à l'animation, formations dans prises en charge dans le cadre de ses fonctions à l'APOGEI à la relaxation et au théâtre.
- Expérience en direction de centres de loisirs, en animation artistique et en gestion de groupes.
- Fondatrice et vice-présidente des LDDC notamment :
 - Elle connaît tout l'historique des LDDC
 - Elle connaît le fonctionnement interne et externe de l'association LDDC
 - Elle a un pouvoir décisionnaire sur le fonctionnement les LDDC qui permet de réajuster l'approche et la cohérence de partenariat avec APOGEI

- Elle sait faire la liaison directe entre les établissements de l'APOGEI et les LDDC pour les comédiens issus de ces structures, notamment :
 - Se coordonne avec les éducateurs référents des comédiens sur la cohérence avec les projets personnalisés et leurs autres activités internes et externes
 - Maintient le lien constant avec les éducateurs référents sur l'état mental et physiques des comédiens
 - Travail avec les éducateurs référents sur le travail de compétences transversales des comédiens en lien avec d'autres difficultés de leurs vies quotidiennes
 - Réalise des comptes rendus pour les projets personnalisés des comédiens résidents APOGEI

2. Les missions exercées par Lydie NTOLA lors du prêt de salarié :

• Préparation et accompagnement des comédiens

- Travail éducatif sur la mise en confiance, l'appropriation du rôle, la gestion des émotions des comédiens
- Accompagnement dans les déplacements, temps de répétition et temps de représentation
- Mise en lien avec les équipes éducatives pour assurer la cohérence du parcours des comédiens qui font partie de l'APOGEI

• Missions de sensibilisation au handicap

- Coanimation de séances de sensibilisation dans des établissements scolaires, entreprises, collectivités, associations autres établissements accueillant du public.
- Encadrement des bénéficiaires dans leur posture de comédiens
- Conception, adaptation des supports et contenus en fonction des publics visés

• Appui éducatif dans la communication à la demande de certains partenaires externes

- Dans le cadre de certains projets ou partenariats dans le champ du handicap, des partenaires peuvent solliciter un avis éducatif ou un éclairage pédagogique sur l'accompagnement des comédiens (résidents APOGEI) participant aux projets inclusifs en lien avec les projets personnalisés.

3. Les enjeux du prêt de ce salarié :

- Permet de poursuivre des actions déjà engagées, ayant démontré leur utilité éducative et leur impact en termes de socialisation, d'expression, de valorisation et de participation à la vie citoyenne.
- Offre une stabilité aux projets de LDDC, en garantissant l'expertise d'une professionnelle déjà investie, formée et reconnue par les équipes comme par les bénéficiaires.

4. Les conditions de mobilisation :

La mise à disposition de Lydie Ntola s'inscrit dans une logique de complémentarité, d'équilibre et de sécurisation du dispositif. Elle ne peut être envisagée que sous certaines conditions strictes visant à préserver l'intégrité du service éducatif, le cadre contractuel de l'APOGEI, et la cohérence de l'action éducative.

1. Respect du cadre RH et du bon fonctionnement du service

Le prêt ne doit en aucun cas perturber l'organisation interne de l'établissement où elle exerce. Les périodes de mise à disposition doivent être préalablement validées par sa direction, intégrées dans la planification générale du service et ajustées en fonction des effectifs et des besoins prioritaires du groupe qu'elle accompagne.

2. Cadre de volontariat encadré

La participation au projet se fait sur la base de son engagement volontaire, mais ce volontariat est encadré dans une logique professionnelle, et non associative. Il est donc nécessaire que les missions confiées pendant la mise à disposition soient en cohérence avec son statut de salariée, ses compétences éducatives, et les enjeux institutionnels définis par l'APOGEI.

3. Séparation claire des rôles

La convention tripartite intégrera une clause précisant clairement la distinction entre :

- Le rôle exercé dans le cadre du prêt salarié
- Et les fonctions exercées bénévolement au titre de vice-présidente de l'association

Cette séparation permet d'éviter toute confusion entre ses responsabilités professionnelles et son engagement personnel au sein de l'association afin de maintenir la pertinence éducative de la mise à disposition, et de renforcer la cohérence des projets personnalisés.

4. Lien direct ou indirect avec les bénéficiaires APOGEI

Les interventions réalisées doivent majoritairement concerner des actions en lien direct ou indirect avec des bénéficiaires APOGEI, afin de maintenir la pertinence éducative de la mise à disposition, et de renforcer la cohérence des projets personnalisés.

5. Cohérence globale avec les valeurs et missions de l'APOGEI

La mise à disposition s'inscrit dans un projet global de valorisation de l'expression artistique et de l'inclusion des personnes accompagnées. Elle constitue une réponse institutionnelle aux engagements de l'APOGEI en faveur de l'ouverture vers l'extérieur, du décroisement et du développement des compétences des résidents en situation de handicap.

B/ Le prêt d'autres salariés (hors Lydie NTOLA) :

Le prêt ponctuel d'autres salariés de l'APOGEI 94 à l'association Les Drôles de Compères présente un intérêt logistique, éducatif et partenarial. Bien que plus occasionnelles, ces mobilisations permettent de renforcer concrètement les actions menées, en apportant un appui ciblé lors d'événements, de sorties ou d'ateliers, tout en consolidant les liens entre les établissements APOGEI et les projets inclusifs portés par LDDC.

1. Les missions exercées par les salariés :

- **Soutien logistique lors d'événements :**

- Accueil du public ou des participants
- Tenue de stands d'accueil, d'information, de vente ou d'animation
- Aide en coulisses (gestion des costumes, coordination des entrées/sorties de scène, accompagnement des comédiens avant/après prestation)
- Encadrement général lors des événements

- **Accompagnement lors de sorties culturelles :**

- Transport des comédiens ou matériel
- Encadrement éducatif des bénéficiaires durant les sorties (visites, spectacles, cinémas...)
- Accompagnement lors des repas ou des temps de regroupement en extérieur

- **Aide en restauration :**

- Préparation ou distribution des repas lors de journées d'événements

2. Les enjeux du prêt de ce salarié :

- **Soutenir des projets porteurs de sens et alignés avec les missions de l'APOGEI**

La participation ponctuelle de salariés à des actions menées avec Les Drôles de Compères permet à l'APOGEI de s'inscrire activement dans des projets inclusifs, valorisants et porteurs d'un message sociétal fort, sans créer de structure parallèle.

- **Tirer parti d'une dynamique inter-associative déjà existante**

De nombreux comédiens LDDC sont également résidents APOGEI. Le prêt ponctuel permet d'accompagner les projets où les deux structures sont déjà enchevêtrées de manière naturelle, renforçant l'efficacité collective tout en fluidifiant les rôles.

- **Renforcer l'image d'une association ouverte et engagée**

En soutenant des événements publics, artistiques ou de sensibilisation, l'APOGEI se positionne comme un acteur visible du champ médico-social engagé dans la transformation du regard porté sur le handicap, sans alourdir ses dispositifs classiques.

- **Valoriser l'implication du personnel éducatif en dehors du cadre habituel**

Ces participations ponctuelles sont aussi une occasion pour les professionnels de vivre des projets transversaux, à forte dimension humaine et culturelle. Cela peut nourrir leur pratique, créer du lien inter-établissements, et valoriser leur engagement.

3. Conditions de mobilisation :

La mobilisation ponctuelle de certains salariés de l'APOGEI 94 au service d'actions organisées ou co-organisées avec l'association Les Drôles de Compères s'inscrit dans un cadre strict, afin de respecter les obligations des établissements et la continuité de l'accompagnement des personnes. Elle repose sur les principes suivants :

- **Maintien de la continuité de service dans les établissements**

→ La participation des salariés ne doit en aucun cas altérer l'organisation normale, la sécurité, ni la qualité de l'accompagnement au sein des établissements d'origine.

→ Aucune mobilisation ne sera envisagée si elle génère un déséquilibre RH ou un manque de personnel dans le service.

- **Lien direct ou indirect avec les bénéficiaires APOGEI impliqués dans les projets des Drôles de Compères**

→ Les salariés mobilisés interviennent généralement pour accompagner ou soutenir des résidents de leur propre établissement ou d'un établissement APOGEI partenaire, engagés dans l'activité concernée.

→ Cette cohérence garantit une continuité éducative et un accompagnement global autour des projets personnalisés.

- **Volontariat des salariés concernés**

→ La participation repose sur l'envie des salariés de contribuer à ces projets artistiques et inclusifs. Aucune mission ne peut être imposée.

→ Cela favorise une implication sincère et un climat de confiance.

- **Accord explicite de la direction de l'établissement d'origine**

→ Toute mobilisation fait l'objet d'une autorisation formelle (écrite) de la direction du service concerné.

→ Cette validation permet de coordonner la planification, de gérer l'impact organisationnel, et d'inscrire l'action dans une démarche professionnelle.

- **Encadrement formalisé et anticipation logistique**

→ Les missions sont planifiées autant que possible en amont, avec une description claire des tâches, des horaires et du rôle de chaque salarié.

→ Elles sont limitées dans le temps, ponctuelles, et excluent tout engagement régulier ou ambigu avec des activités bénévoles.

- **Inscription dans une démarche inclusive, pédagogique et institutionnelle**

→ Ces actions s'intègrent dans la dynamique d'inclusion portée par l'APOGEI et sont en cohérence avec ses valeurs.

→ Elles valorisent les compétences des salariés, créent du lien inter-établissements et contribuent à renforcer le rayonnement de l'APOGEI dans l'espace public.

SYNERGIES AVEC LES ATELIERS DE LYDIE NTOLA ÉDUCATRICE (SALARIÉE DE L'APOGEI)

Une partie des interventions de Lydie Ntola, notamment les ateliers théâtre, de danse et de relaxation réalisés les vendredis soirs et dimanches en journée ainsi que les tournages audiovisuels certains samedis, s'inscrit dans le prolongement direct de ses missions éducatives exercées en tant qu'éducatrice spécialisée à l'APOGEI 94. Ces activités sont conçues et mises en œuvre dans une logique de continuité éducative, en articulation avec les projets personnalisés des résidents et en lien étroit avec les objectifs institutionnels de l'établissement Les Foyers de Saint-Maur.

- **Activités réalisées avec les bénéficiaires de son établissement**

Ces ateliers impliquent de manière majoritaire des bénéficiaires résidents de l'établissement dans lequel Lydie Ntola exerce ses fonctions. Il ne s'agit donc pas d'une activité associative indépendante, mais bien d'un prolongement de l'accompagnement éducatif global. Les bénéficiaires y participent sur la base d'objectifs définis dans leurs projets personnalisés (estime de soi, expression artistique, socialisation, inclusion...).

- **Complémentarité avec les missions éducatives institutionnelles**

Les activités répondent aux besoins éducatifs repérés au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Elles permettent de développer des compétences transversales (expression verbale, régulation émotionnelle, prise d'initiative), renforcent l'autonomie et contribuent à la valorisation sociale des participants. Ces éléments sont régulièrement intégrés aux documents de suivi (projets individualisés, observations éducatives, bilans d'étape).

- **Exercice des compétences acquises par la formation APOGEI**

Lydie Ntola mobilise dans ces activités les compétences acquises au cours de formations financées par l'APOGEI 94, notamment en théâtre et en relaxation. Ces formations ont été identifiées comme utiles pour enrichir la palette d'outils éducatifs de l'établissement, et leur mise en œuvre dans ces ateliers constitue un usage pertinent et attendu de ces apprentissages.

- **Intégration aux pratiques collectives de l'établissement**

L'organisation de ces ateliers, même si elle se déroule sur des temps élargis (soirs et week-ends), est intégrée dans le fonctionnement de l'équipe éducative. Les plannings sont connus et validés par la direction. L'encadrement des résidents est assuré, et les retours sont partagés avec les professionnels référents. La mise en commun de locaux avec l'association Les Drôles de Compères ne constitue pas une séparation, mais une mutualisation cohérente des ressources au bénéfice des personnes accompagnées.

- **Reconnaissance dans les entretiens professionnels**

Les ateliers théâtre, de danse et de relaxation ont été évoqués dans les précédents entretiens professionnels de Lydie Ntola. Ils ont été reconnus comme une plus-value à ses missions éducatives. Ces activités se poursuivent de manière stable, hors périodes exceptionnelles (congrés, périodes de crise sanitaire, surcharge ponctuelle). Leur pérennisation témoigne de leur ancrage dans le projet d'établissement.

LES MISSIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE DES LDDC

• **Représentation institutionnelle**

- Participation aux réunions avec les partenaires culturels, associatifs ou institutionnels
- Représentation de l'association lors d'événements ou en lien avec les médias

• **Développement stratégique**

- Participation à la définition des axes de développement de l'association
- Contribution à la rédaction des dossiers de subvention ou appels à projets
- Aide à la recherche de partenaires, financements, mécènes

• **Suivi administratif et pilotage associatif**

- Participation aux conseils d'administration
- Organisation d'assemblées générales, rédaction de rapports moraux ou d'activité
- Encadrement du fonctionnement global (suivi des budgets, des actions, etc.)

• **Accompagnement des bénévoles et membres de la gouvernance**

- Soutien aux bénévoles dans la mise en œuvre des projets
- Veille au respect des statuts et au bon fonctionnement démocratique de l'association

LES MISSIONS ARTISTIQUES ET SENSIBILISATION LDDC

• **Direction artistique et mise en scène**

- Elle assure la conception des spectacles et des formats de sensibilisation, en choisissant les supports adaptés
- Elle dirige les répétitions, travaille sur la scénographie, la coordination artistique, l'adaptation pédagogique et le respect du rythme de chacun.
- Elle coordonne la logistique artistique et prépare les représentations (repérage des lieux, planning, ressources techniques).

• **Préparation des comédiens**

- Elle accompagne les comédiens dans leur expression scénique : diction, mémorisation, jeu corporel, travail émotionnel.
- Elle agit en soutien à la confiance en soi, à la gestion du trac, à l'autonomie dans la pratique artistique.

• **Sensibilisation au handicap**

- Elle coanime les interventions dans les écoles, les entreprises ou auprès de partenaires extérieurs.
- Elle encadre les comédiens dans la prise de parole publique, les aide à structurer leurs témoignages, et favorise une posture citoyenne et inclusive.
- Elle adapte les messages transmis au public concerné (scolaire, professionnel, institutionnel), en clarifiant les notions clés liées au handicap, à la citoyenneté, à l'inclusion et à la lutte contre les stéréotypes.

LE TEMPS EFFECTIF DE LYDIE NTOLA

Afin de garantir la transparence et la conformité avec le droit du travail, le tableau ci-dessous présente une ventilation mensuelle des différentes activités exercées par Lydie Ntola dans le cadre de ses missions salariales à l'APOGEI 94, de son prêt à l'association Les Drôles de Compères, ainsi que de ses engagements bénévoles au sein de cette même association. Ce tableau permet de démontrer que l'ensemble de ses activités respecte les limites réglementaires, notamment le plafond hebdomadaire légal de 48 heures (temps de travail rémunéré et bénévole cumulés).

Type de mission	Cadre juridique	Volume estimé / mois	Statut
Activités éducatives dans le cadre Des Foyers de Saint-Maur de l'APOGEI (ateliers théâtre / danse / relaxation)	Temps de travail APOGEI	19h/mois	Salariée
Autres missions éducatives dans son établissement Des Foyers de Saint-Maur de l'APOGEI	Temps de travail APOGEI	107h/mois	Salariée
Prêt de salarié pour sensibilisation APOGEI	Convention de prêt (APOGEI → LDDC)	14h/mois	Salariée
Total temps de travail salarié		140h/mois ≈ 35h/semaine	Salariée
Bénévolat LDDC (vice-président, metteuse en scène et intervenante de sensibilisation)	Bénévolat	30h/mois ≈ 7h30/semaine	Bénévole
Total toutes activités confondues		170h/mois ≈ 42h30/semaine	Salariée et Bénévole

RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS CADRE JURIDIQUE POUR LYDIE NTOLA

1. Activités exercées en tant qu'éducatrice salariée de l'APOGEI

Dans le cadre de ses missions éducatives à l'APOGEI 94, Lydie Ntola encadre des ateliers théâtre, danse et tournages audiovisuels, principalement destinés aux résidents du Foyer Les Foyers de Saint-Maur, dont elle est référente. Ces activités s'intègrent pleinement dans les projets personnalisés des bénéficiaires, en visant des objectifs tels que l'expression de soi, la valorisation, la socialisation et le développement de compétences transversales. Elles permettent de répondre à des besoins identifiés dans l'accompagnement global des personnes et ont été reconnues dans ses entretiens professionnels comme des actions éducatives à forte valeur ajoutée. Ces ateliers sont inscrits dans le projet d'établissement et leur continuité est assurée tout au long de l'année, hors périodes exceptionnelles.

2. Activités exercées dans le cadre du prêt de salarié aux LDDC

Certaines missions de Lydie Ntola sont réalisées dans le cadre d'un prêt formalisé entre l'APOGEI 94 et Les Drôles de Compères. Elles incluent l'animation de sensibilisations au handicap auprès de publics extérieurs (établissements scolaires, entreprises, collectivités), l'appui éducatif dans les partenariats, ainsi que l'accompagnement de comédiens issus d'établissements APOGEI. Ces actions, planifiées en lien avec sa hiérarchie et encadrées juridiquement, s'inscrivent dans son temps de travail et contribuent à maintenir la continuité éducative entre les établissements et les projets artistiques. Le lien institutionnel qu'elle représente, naturellement perçu et mentionné dans les échanges avec les partenaires, renforce la cohérence de ces actions partagées.

3. Activités bénévoles exercées en dehors du temps de travail

En dehors de ses horaires contractuels, Lydie Ntola s'engage bénévolement au sein de l'association Les Drôles de Compères. Elle y assure des missions de préparation des comédiens (répétitions, accompagnement artistique), d'organisation de tournages audiovisuels, d'animation d'ateliers créatifs ou encore d'interventions de sensibilisation. Bien que certaines de ces activités puissent sembler similaires à celles réalisées dans le cadre de son emploi d'éducatrice ou dans le cadre du prêt de salarié, elles s'en distinguent par plusieurs critères variés :

- elles sont exercées en dehors du temps de travail et ne sont pas rémunérées
- elles ne concernent pas uniquement des bénéficiaires de l'APOGEI, mais aussi d'autres membres de l'association
- elles ne relèvent d'aucune obligation institutionnelle ou hiérarchique, mais d'une initiative personnelle librement consentie

4. Statut de vice-présidente de l'association

Lydie Ntola est également vice-présidente de l'association Les Drôles de Compères. Cette fonction est strictement bénévole et sans lien hiérarchique avec son emploi à l'APOGEI 94. Aucune décision prise dans ce cadre ne s'impose à l'institution, et cette position n'a aucune influence sur son statut de salariée. Les temps consacrés à la gouvernance associative sont clairement séparés des temps d'intervention réalisés dans le cadre du prêt de salarié ou de ses missions éducatives.

Tableau qui ne sera pas intégré dans le document

Type de mission	Risque juridique	Cadre Juridique	Volume estimé / mois
Activités éducatives de Lydie dans le cadre Des Foyers de Saint-Maur de l'APOGEI : • 2 vendredis (17h30 – 19h) et 2 dimanches (9h30 – 18h) par mois : Ateliers danses, relaxations et théâtres • 1 à 2 samedis (9h à 18h) par mois sur 6 mois • Membres LDDC qui font partie des Foyers de Saint-Maur	• Mehdi fait des ateliers de théâtre le jeudi → Lydie s'occupe seulement des résidents qui sont membres LDDC et dans le foyer pour un renforcer l'approche éducative en lien avec projet personnalisé • Les tournages ne font pas partie de ces compétences techniques de Lydie → Elle répond au projet personnalisé de son résident référé dans le cadre d'une lutte contre son addiction à alcool et de son épanouissement	Temps de travail APOGEI (Masse salariale)	19h/mois
Prêt de salarier Lydie, de l'APOGEI : • Préparation et accompagnement des comédiens • Missions de sensibilisation au handicap • Appui éducatif dans la communication à la demande de certains partenaires externes	• Participation à des rendez-vous avec certains partenaires qui peut confondre avec son rôle de vice-présidente → Pour les partenaires spécialisés dans le handicap, Lydie apporte ces connaissances d'éducatrice sur le travail fait sur les comédiens en lien avec leurs projets personnalisés et leurs quotidiennes	Convention de prêt (APOGEI → LDDC) (Fond de dotation)	14h/mois
Bénévolat LDDC de Lydie : • Représentation institutionnelle • Développement stratégique • Suivi administratif et pilotage associatif • Direction artistique et mise en scène • Préparation des comédiens • Sensibilisation au handicap	• Le cumul entre le temps de travail défini par l'APOGEI et les heures de bénévolat connues et reconnues peut juridiquement soulever une vigilance quant au risque de dépassement du seuil légal d'activité hebdomadaire de 48 heures → Nous informons à l'APOGEI effectuée seulement un taux horaire inférieur à la réalité.	Bénévolat	30h/mois ≈ 7h30/semaine

CE QUE ÇA APPORTE À L'APOGEI

Les bénéficiaires APOGEI

Les résidents de l'APOGEI engagés dans les projets menés avec Les Drôles de Compères bénéficient d'un cadre unique où leur parole, leur créativité et leur singularité sont valorisées à travers des actions concrètes. Voici les apports majeurs pour eux :

- **Développement artistique et expressif**

- Accès à des ateliers artistiques variés
- Expérimentation de nouveaux moyens d'expression
- Participation avec d'autres bénéficiaires en situation de handicap

- **Renforcement des compétences personnelles**

- Amélioration de l'estime de soi
- Acquisition de compétences transversales
- Apprentissage du cadre, de la ponctualité, de l'engagement

- **Inclusion sociale et sentiment d'appartenance**

- Intégration dans une troupe artistique à part entière
- Développement d'un sentiment d'utilité et de fierté
- Reconnaissance extérieure en tant que comédiens ou artistes

- **Développement de la socialisation**

- Travail en groupe avec des membres de différents
- Relations avec des intervenants, partenaires et publics extérieurs
- Renforcement des liens sociaux dans et hors cadre institutionnel

- **Cohérence éducative**

- Les projets s'alignent avec les objectifs des projets personnalisés
- Coordination étroite entre les éducateurs APOGEI
- Évolution suivie et mesurable (participation, motivation, progression)

La structure associative APOGEI

Ce partenariat ne bénéficie pas uniquement aux bénéficiaires, mais aussi à l'APOGEI 94 dans sa globalité, tant sur le plan institutionnel que stratégique.

- **Visibilité institutionnelle renforcée**

- L'APOGEI est perçue comme une structure innovante et proactive
- Rayonnement accru dans les réseaux sociaux, culturels, associatifs et institutionnels (communication du logo APOGEI et de son énonciation dans divers supports de communication sur les projets des LDDC)
- Valorisées dans les rapports d'activité annuels des établissements concernés, mais également dans la possibilité du rapport d'activité du siège de l'APOGEI 94, renforçant ainsi la lisibilité et l'impact des actions.

- **Renforcement des liens entre établissements**

- Participation de plusieurs structures APOGEI aux projets communs
- Dynamique collective et inter-établissements favorisée

- **Expérimentation RH valorisante et porteuse de sens**

- Implication de salariés dans des projets innovants
- Reconnaissance professionnelle par des missions valorisantes

- **Impact sur l'image territoriale et les partenariats extérieurs**

- Une bonne perception de l'APOGEI par les collectivités et partenaires,

- **Peut répondre aux missions de d'inclusion de l'APOGEI vers l'extérieur**

- Profite aux bénéficiaires de sortir du cadre institutionnel, de s'exprimer dans l'espace public, et de participer à des projets culturels et citoyens.
- Il favorise des rencontres transversales entre le médico-social, l'artistique, les scolaires, les collectivités et le grand public.
- Il participe à l'éducation de la société au vivre-ensemble, en valorisant des expériences de sensibilisation portées par les personnes elles-mêmes.

RÉALISATION DES CONVENTIONS

Convention tripartite de prêt de salarié (Lydie NTOLA)

Objectif : sécuriser juridiquement le dispositif entre les trois parties concernées :

- APOGEI 94 (employeur)
- Lydie Ntola (salariée)
- Les Drôles de Compères (structure bénéficiaire)

Contenus précis de la convention :

- Volume horaire dédié

Missions et lieux d'exercice :

- Interventions de sensibilisation
- Appui éducatif dans la communication avec des partenaires externes
- Préparation et accompagnement des comédiens

Clause de transparence sur sa fonction de vice-présidente :

- Rappel que cette fonction est bénévole, sans lien hiérarchique, sans rémunération
- Engagement à distinguer clairement les temps de gouvernance associative
- Aucun pouvoir décisionnaire au sein de l'équipe opérationnelle durant le temps salarié

Assurances, encadrement, responsabilités :

- Maintien de la couverture sociale APOGEI
- Suivi hiérarchique double : un référent dans l'établissement d'origine + un contact désigné dans l'association
- Assurance de responsabilité civile professionnelle couverte par APOGEI durant les temps de mission
- Respect du règlement intérieur de l'établissement d'origine

Convention de prêt de salarié ponctuel

Objectif : permettre à d'autres salariés (éducateurs, animateurs, cuisiniers...) de participer ponctuellement aux événements organisés ou coorganisés avec Les Drôles de Compères, sans alourdir le dispositif structurel.

Modalités de mise en œuvre :

- Forme juridique : via une autorisation écrite spécifique du responsable de service

Encadrement RH clair :

- Planning anticipé, validé en amont
- Missions bien identifiées, horaires cadrés, pas d'engagement régulier
- Pas de confusion avec des missions associatives bénévoles
- Tout salarié de l'APOGEI participant aux événements des Drôles de Compères en dehors de son temps de travail lorsque des prêts de salariés sont en place pour d'autres collègues devra signer la charte de bénévolat des LDDC, afin de prévenir toute confusion avec une activité salariée et d'éviter tout risque de travail dissimulé.

Types de missions concernées :

- Accompagnement logistique lors d'événements (installation, rangement, accueil)
- Transport des bénéficiaires ou du matériel (chauffeur ou éducateur)
- Préparation de repas ou accompagnement repas sur place
- Encadrement des bénéficiaires sur site pendant les événements et sorties

Assurances, encadrement, responsabilités :

- Maintien de la couverture sociale APOGEI
- Assurance de responsabilité civile professionnelle couverte par APOGEI durant les temps de mission
- Respect du règlement intérieur de l'établissement d'origine